

Prix « René Delon » 2023

Ce concours est organisé par l'ADPCM (Association de Défense du Patrimoine de la Commune de Mostuéjols) dont le siège social est à la mairie de Mostuéjols, 12720 Mostuéjols.

La phase finale du concours se déroulera du **05 au 27 Août 2023** dans la chapelle Saint Pierre de Mostuéjols (dite Notre-Dame-des-Champs), et sera accompagnée d'une exposition de photographies présentée par l'ADPCM, sur le thème :
« *Patrimoine bâti et Naturel des grands Causses dans les années 1970* » (Collection Jacques Bringuier)

Règlement du concours photo « René Delon » 2023

Thème : « **Envie de toits** »

Prix : trois prix seront décernés d'un montant de **120 €, 90 €, 60 €**.

Chaque image proposée par les participants au concours devra avoir été réalisée dans la région des **Grands Causses**.

Article 1. Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique, photographes amateurs ou professionnels. Les mineurs de plus de 16 ans sont autorisés à participer au concours, sous condition d'avoir une autorisation parentale dûment signée (voir en fin de règlement). Sont exclues du présent concours, toutes personnes ayant un lien de parenté direct avec les membres du jury.

La participation au concours est gratuite.

La participation implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

Article 2. Processus de sélection

➤ Phase de présélection :

Les participants peuvent concourir dans la limite de 3 photos par personne. Les photographies pourront être en couleur ou noir et blanc et de format adapté à un tirage 30 x 40 cm. ou 30 x 45cm.

Chaque participant doit envoyer de, une à trois photos au format numérique (minimum 2500 px) avec un formulaire d'inscription, au plus tard le 31 mai 2023 par courrier électronique à l'adresse :

concours.adpcm@gmail.com

Les candidats devront apporter les informations suivantes sur le formulaire d'inscription (cf. formulaire en fin de règlement) :

- **coordonnées complètes** : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, adresse mail,
- **date et lieu où la photographie** a été prise

Au cours du mois de juin 2023, le jury composé des organisateurs et de professionnels de la photo se réunira pour déterminer les photographies participant au concours.

Les photographies seront sélectionnées sur les critères suivants :

- • respect du thème imposé
- • originalité et singularité des photos proposées
- • qualité technique des photos (cadrage, traitement de la lumière, esthétique...).

Les photographies doivent donc présenter un double intérêt : posséder une qualité esthétique et représenter

un contenu original et singulier correspondant au thème de l'année.

Les candidats sélectionnés seront informés individuellement par courriel et devront transmettre leur(s) photographie(s) sur papier au **format 30 x 40 cm. ou 30 x 45cm. sans passe-partout ni cadre,**

avant le 10 juillet 2023, à l'une des adresses suivantes :

Mairie de Mostuéjols

(Horaires d'ouverture au public : lundi de 10h à 12h et Vendredi de 14h à 16h)

ou

Camara, Daniel Jamme,

9 avenue de la République à Millau.

➤ **Phase finale du concours**

Exposition des clichés

Les photos sélectionnées seront exposées dans la chapelle de Notre-Dame des Champs du **samedi 5 août au dimanche 27 août 2023.**

Sélection

Durant toute la durée de l'exposition, le public sera appelé à voter pour sa photo préférée. Les images gagnantes à qui seront attribués les trois « **Prix René Delon 2023** » de la photographie seront sélectionnées par le jury de l'ADPCM pour 50%, et par le public pour 50%.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu le samedi 26 août 2023, horaire à préciser.

Les photographies pourront être récupérées par leurs auteurs auprès des organiseurs après la remise des prix.

Article 3. Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite de leur image dans le cadre de ce concours et de sa promotion future.

Les photos pourront être également utilisées sur des documents de l'association ayant trait à cette manifestation ou à des manifestations futures. Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné.

Le photographe garantit également posséder les autorisations de droit à l'image concernant les personnes et les biens figurants sur ses photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours (cf. formulaire en fin de règlement).

Article 4. Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

L'ADPCM ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Conformément aux lois informatiques et libertés des 6 janvier 1978 et 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant au président de l'association organisatrice.

BULLETIN DE PARTICIPATION au concours de photographies « Prix René Delon 2023 »

En complétant ce formulaire de participation au concours de photographies de l'ADPCM (Association de Défense du Patrimoine de la Commune de Mostuéjols) « Prix René Delon 2023 » organisé au mois d'août 2023, je reconnais avoir lu le règlement et je l'accepte.

Nom Prénom.....

Date de naissance

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Numéro de téléphone..... Mail.....

	Photo 1	Photo 2	Photo 3
Titre du cliché			
Date de la prise de vue			
Lieu de prise de vue			

Dans le cas où mes clichés sont retenus pour le concours, je m'engage à fournir les tirages sans passe partout ni cadre, au format 30 x 40 cm. ou 30 x 45cm. Ils seront envoyés ou déposés dans un emballage rigide à l'une des adresses suivantes :

Mairie de Mostuéjols, La Peyrouse - 12720 Mostuéjols,
ou chez **CAMARA Millau, 9 avenue de la République, 12100 Millau**

DROITS PHOTOGRAPHIQUES : Autorisation de la personne photographiée et Autorisation de prise de vue et d'utilisation photographique.

Je soussigné (e) (qualité, nom, prénom)

Demeurant : (adresse).....

Donne à l'ADPCM l'autorisation de reproduire ou de présenter les photographies prises par lui (elle) et me représentant, dans le cadre du concours de photographies organisé par l'ADPCM, au mois d'août 2023, et d'une utilisation future par l'association ADPCM.

Cet accord est donné sans rémunération ni contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la photo ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à : le.....

La personne photographiée

Le photographe

(Ecrire « lu et approuvé » et signer)

(Ecrire « lu et approuvé » et signer)

Autorisation parentale pour les mineurs

à participer au concours de photographies « **Prix René Delon 2023** »

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

père / mère / tuteur (rayer la mention inutile)

autorise mon fils / ma fille (rayer la mention inutile)

Nom et prénom :

né(e) le/...../.....

à participer au concours de photographies «**Prix René Delon 2023**» organisé par l'ADPCM au mois d'août 2023.

Fait à

Le

Signature du responsable